



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

Affaire suivie par Laurence DIVILLER

Nantes, le 22 décembre 2023

## **NOTE DE PRÉSENTATION**

### **Projet d'arrêté préfectoral portant délimitation de périmètres de protection des biotopes abritant le Tabouret alliacé (*Thlaspi alliaceum*, L.) sur les communes de La Roche-Blanche et Vair-sur-Loire**

#### **Contexte et objectifs du projet d'arrêté :**

L'arrêté préfectoral de protection de biotope a pour objectif de prévenir la disparition des espèces protégées (animales, végétales) par la fixation de mesures de conservation des milieux nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos et à leur survie. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités susceptibles de nuire aux biotopes.

Le projet d'arrêté concerne le Tabouret alliacé (*Thlaspi alliaceum*, L.), espèce protégée classée "Quasi menacé" (NT) sur la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire (2015).

#### **Contenu du projet d'arrêté :**

L'arrêté définit les secteurs au sein desquels des mesures particulières s'appliquent afin de conserver les biotopes pionniers spécifiques de cette espèce protégée et assurer leur survie.

Ces secteurs abritent également des espèces non protégées telles que le Trèfle raide (*Trifolium strictum* L., 1755), classée "Quasi menacé" (NT) sur la liste de la flore vasculaire des Pays de la Loire (2015) et l'Orpin à cinq étamines (*Sedum pentatum* (DC) Boreau, 1849), classée "En danger de disparition" (EN) sur la liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine (2019) et "En danger critique de disparition" (CR) sur la liste rouge de la flore vasculaire des Pays de la Loire (2015).

#### **Date et lieux de la consultation :**

En application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté préfectoral portant délimitation d'un périmètre multisites de protection de biotope du Tabouret alliacé (*Thlaspi alliaceum*, L.) à La Roche-Blanche et Vair-sur-Loire est mis en consultation du public.

La consultation est ouverte par voie électronique du **22 décembre 2023 au 14 janvier 2024 inclus**.

Le public peut faire valoir ses observations :

- **directement en ligne en précisant** «Projet d'arrêté préfectoral portant délimitation de périmètres de protection des biotopes abritant le Tabouret alliacé (*Thlaspi alliaceum*, L.) sur les communes de La Roche-Blanche et Vair-sur-Loire » à l'adresse suivante :

[ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-see-consultation@loire-atlantique.gouv.fr)

- **par courrier** à l'adresse suivante :  
Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau, environnement  
Unité biodiversité,  
10 Bd Gaston Serpette, BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1.